

Photo 1 sur 2



Jacques Mariani, à l'ouverture de son procès, le 25 février 2008 à Aix-en-Provence



Plus d'articles

[Les Mariani condamnés, les autres acquittés](#)
20minutes.fr - 13 mar 2008

[Procès Montigny : les Mariani condamnés, quatre accusés acquittés](#)
Europe 1 - 13 mar 2008

[Procès des nationalistes à Aix-en-Provence: deux condamnés, quatre ...](#)
nouvelobs.com - 13 mar 2008

[Tous les articles »](#)

Assassinat de Montigny: les Mariani condamnés, les quatre autres accusés acquittés

Il y a 1 jour

AIX-EN-PROVENCE (AFP) — Jacques et Francis Mariani ont été respectivement condamnés jeudi à 15 et 7 ans d'emprisonnement pour leur participation à l'assassinat en 2001 d'un nationaliste corse, Nicolas Montigny, tandis que les quatre autres accusés de ce dossier ont été acquittés.

Après avoir délibéré pendant près de sept heures, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, présidée par Patrick Vogt, a ainsi acquitté Alexandre Vittini qui était accusé, avec Jacques Mariani, d'avoir tiré onze balles de pistolet automatique sur Montigny, le soir du 5 septembre 2001 dans un cybercafé de Bastia.

Elle a également acquitté Anthony Bizzari qui était accusé d'avoir fait des repérages sur les lieux du crime en vue de l'assassinat, Paul Alerini mis en cause car il était suspecté d'avoir prêté son véhicule aux tueurs et enfin Antoine Demasi, l'un des proches de François Mariani dit Francis, l'un des membres influents du gang bastiais de "La Brise de mer", selon la police.

Bizzari et Alerini étaient accusés de complicité d'assassinat tandis que Demasi n'était mis en cause que pour "association de malfaiteurs".

Francis Mariani, âgé de 59 ans, a été condamné par défaut pour ce même chef d'accusation. Un mandat d'arrêt a été délivré à son encontre car il ne s'est pas présenté au dernier jour du procès alors que la cour devait, comme le prévoit le code de procédure pénale, donner une dernière fois la parole aux accusés.

Présenté comme "le patron" de "l'opération d'élimination" de Montigny par l'avocat général Patrice Ollivier-Maurel, Francis Mariani avait vu ce dernier requérir contre lui une peine de huit à dix ans d'emprisonnement.

Son fils, Jacques Mariani, 42 ans, a quant à lui été reconnu coupable d'assassinat et condamné à 15 ans de réclusion criminelle alors que le parquet général avait requis à son encontre une peine de 30 ans.

Les enquêteurs avaient retrouvé sur les lieux du crime une paire de lunettes sur laquelle avait été identifié un ADN partiel de l'accusé.

Il y a quelques mois, il avait été acquitté par la cour d'assises de Créteil pour le double meurtre de Dominique et Jean-Christophe Marcelli, des amis de Nicolas Montigny, sans lien de parenté.

Interrogé, l'un des avocats de Jacques Mariani, Me Jean-Louis Seatelli, a indiqué qu'aucune décision n'avait pour le moment été prise concernant un éventuel appel.

Selon l'accusation, Nicolas Montigny, jeune nationaliste corse réputé proche d'"Armata Corsa" avait été assassiné alors que ce groupe clandestin subissait, sous l'influence de François Santoni (BIEN François Santoni), une dérive vers le banditisme qui le conduisait à un affrontement avec "la Brise de mer".

Ce procès qui a duré trois semaines a été perturbé par plusieurs événements inhabituels et notamment, en début de semaine dernière, la mise en examen et l'incarcération à Marseille de trois hommes dont deux proches de Francis Mariani, soupçonnés d'avoir tenté de faire pression sur deux jurés.